

Les bouleversements climatiques cumulés à l'épuisement des énergies fossiles conventionnelles nous obligent à adopter deux stratégies parallèles et complémentaires d'atténuation (pour en limiter les effets) et d'adaptation (pour en minimiser les conséquences).

Le chemin à trouver constitue la transition énergétique, ou plus globalement environnementale, vers un modèle de développement qui apporte une amélioration du bien-être et l'équité sociale dans les partages des ressources, tout en réduisant les risques pour l'environnement et de pénurie de ressources naturelles.

Fort de sa représentativité parmi les personnels du pôle environnement du ministère en charge de l'écologie et du développement durable, le Syndicat national de l'environnement de la Fédération syndicale unitaire a mené une réflexion sur les objectifs, les outils et la gouvernance qu'il conviendrait de mettre en œuvre pour satisfaire aux engagements nationaux et internationaux de notre pays

en matière de préservation de l'environnement et de développement durable. Ces réflexions ont abouti à la réalisation de cahiers thématiques rassemblant ses propositions dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques, de la biodiversité, du climat et de l'énergie.

Le présent document, consacré au climat et à l'énergie, est organisé en quatre parties. La première rappelle succinctement le contexte mondial et français de la crise énergétique et climatique, elle est destinée à situer l'importance des enjeux. La deuxième partie expose les réponses d'aujourd'hui, du Grenelle aux débats sur la transition énergétique. La troisième partie est consacrée aux réponses de demain et présente quelques scénarios durables. Enfin la quatrième rassemble les préconisations du SNE-FSU ; elle aborde notamment les aspects de transition sociétale et de gouvernance nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques.

1. CRISE ÉNERGETIQUE ET CLIMATIQUE MONDIALE

1.1 Les constats au niveau international

Depuis la révolution industrielle vers 1860, la consommation mondiale des énergies fossiles (charbon, gaz et pétrole) n'a cessé de croître en s'accroissant à partir de la Seconde Guerre mondiale.

La production des énergies fossiles ne va évidemment pas pouvoir croître indéfiniment : les réserves sont bien limitées avec quelques décennies de pétrole et d'uranium au rythme actuel de consommation et un peu plus pour le charbon et le gaz. Ce qui est peu au regard du temps nécessaire à la transformation des systèmes énergétiques.

Or, la demande énergétique mondiale est amenée à croître rapidement dans les prochaines décennies car la population mondiale ne cesse d'augmenter (1 milliard d'habitants vers 1800, 6 milliards en l'an 2000 (dont 1,3 milliards sont toujours privés d'électricité !), 9 milliards prévus vers 2050). Les pays « développés » ne parviennent pas à s'en désaccoutumer tandis que les pays émergents voient leur dépendance grandir.

La part de la Chine (20 %) dépasse désormais celle des États-Unis (19 %) et celle de l'Union européenne (14,4 %) et l'Inde dépasse le Japon. L'urbanisation croissante de la planète (+ 68 millions de paysans partent en ville chaque année en Chine) amplifie encore le phénomène, les populations urbaines demandant bien plus d'énergie que les familles vivant de manière traditionnelle à la campagne. Cette demande supplémentaire est généralement assurée

par du charbon de mauvaise qualité, voire de la lignite, très émetteurs de GES.

Le GIEC estime que plus de 75 % des émissions de GES sont liées à l'usage d'énergies fossiles.

Par ailleurs, la plupart des technologies promettant l'abondance énergétique (fusion, centrales solaires sur orbite, surgénérateurs...) ne verront au mieux le jour que dans un demi-siècle. Et si tant est qu'elles puissent tenir leurs promesses, elles seront de toute façon très coûteuses d'un point de vue financier mais aussi écologique.

Le GIEC confirme en 2013 que la température moyenne devrait augmenter de 0,3 à 4,8 °C d'ici 2100 avec une multitude de conséquences catastrophiques pour plusieurs milliards de personnes dont on ne mesure pas encore toute la portée : fonte des glaciers polaires et montagnards, réchauffement et élévation du niveau des océans (26 à 82 cm), perturbations des courants marins, hausse de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes tels que tempêtes, inondations, sécheresses, dégel du permafrost sibérien s'accompagnant du dégazage massif de méthane, recrudescence des épidémies et des maladies tropicales, menaces sur la biodiversité, augmentation des risques d'incendie, pénuries locales d'eau et menaces sur les capacités de production alimentaire,...

Pour revenir à une situation viable, il faudrait diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre et donc réduire les consommations d'énergies fossiles.

Le protocole de Kyoto, engageant 40 pays développés (à l'exception des États-Unis et de l'Australie qui ne l'avaient pas ratifié) à diminuer d'ici 2012 leurs émissions de GES de 5 % par rapport à 1990, ne les a conduits qu'à les stabiliser alors qu'un rapport du Programme des Nations unies affirme que ces émissions peuvent être ramenées sous le seuil critique.

1.2 Les conséquences actuelles ou potentielles

Dérèglement climatique

La concentration moyenne mondiale d'émissions de GES a ainsi dépassé 400 ppm. Les émissions ont, d'après le GIEC, un impact fort sur le changement climatique, qui se manifeste de manière brutale comme le montrent plusieurs phénomènes ces dernières années : fonte accélérée des glaciers de l'Arctique et des montagnes de la planète, reprise d'incendies de forêts en Russie, extension du désert de Gobi en Chine, inondations au Bangladesh, disparitions d'îles, etc.

Le dérèglement climatique, conjugué à d'autres phénomènes (déforestation, agriculture intensive etc.) provoque des mouvements de populations de plus en plus importants : les premiers étant les habitants des Îles Tuvalu dans les années 2000. La banque mondiale annonce plus de 50 millions de réfugiés climatiques en 2030 et 200 millions en 2050.

1.3 La situation en France

L'indépendance énergétique de la France est toute relative. En effet, avec en 2012 une production nationale d'énergie primaire de 138,3 Mtep, dont 110,9 Mtep « d'électricité primaire nucléaire », le taux d'indépendance énergétique est de 52,3 % en considérant que l'uranium, qui est intégralement importé, relèverait de la production nationale ! En réalité, la France importe 90 % de son énergie. Ainsi, l'indépendance énergétique qui était de 30 % en 1973 est descendue à 10 % aujourd'hui en raison d'un accroissement continu des consommations et du quasi épuisement des ressources fossiles en France. La production nationale d'énergie est assurée en fait quasi exclusivement par les énergies renouvelables (bois énergie et énergie hydraulique en majeure partie, biocarburants, pompes à chaleur, éolien, solaire, ...).

En 2012, la consommation d'énergie primaire (production nationale et importation) s'est élevée à 264,6 Mtep (dont 24,4 Mtep d'EnR) et celle d'énergie finale à 166,4 Mtep. Cet écart, considérable (plus de 30 % de l'énergie primaire perdue) représente l'ensemble des pertes dans le système de production et de distribution d'énergie et constitue un des paramètres essentiels de l'efficacité énergétique.

La France a pu atteindre l'objectif qui lui était assigné par le protocole de Kyoto de stabiliser ses émissions de GES en 2012 au niveau de celles de 1990. En dépit

Le protocole de Kyoto a plutôt connu un échec, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère ayant continué à augmenter pour atteindre 400 ppm début mai 2013 !

Cette dynamique, (qui pour le moment n'a pas de suite), ne pourra cependant être maintenue qu'avec l'implication des États-Unis qui sont le premier contributeur à l'effet de serre, mais aussi des pays émergents dont la Chine.

Épuisement des ressources fossiles

Plusieurs scénarios existent au niveau mondial : tous annoncent un pic de production pétrolière suivi d'un épuisement des ressources fossiles :

- Avec le scénario d'une augmentation annuelle de production de 2 % jusqu'en 2016 et une crête de production de 35 milliards de barils de pétrole puis une baisse annuelle de 2 % la production se situerait à 10 milliards de barils vers 2075 ;
- Avec le scénario d'une augmentation annuelle de production de 2 % jusqu'en 2037, la production déclinerait ensuite de 10 % par an pour atteindre moins de 5 milliards à l'horizon 2075.

Ce spectre de la pénurie dans les pays riches risquera de conduire de plus en plus à la guerre pour le contrôle des ressources d'énergie. Si rien ne change, toutes les stratégies énergétiques mondiales mèneront à la marginalisation définitive des pays les plus pauvres. Quant au réchauffement climatique, le rapport Stern de 2006 a évalué son coût à 5 500 milliards d'euros.

du fait que les émissions dues à la consommation des Français ont continué à croître, cela a été possible grâce aux actions de maîtrise de l'énergie, mais également du fait de l'effet de la désindustrialisation, de la forte croissance des importations et de la diminution des produits exportés. Cette situation doit nous convaincre de renforcer encore les programmes d'efficacité énergétique et de développement des EnR.

Le nucléaire « spécificité française » : quelle efficacité, quel coût, quels risques ?

Avec ses 58 réacteurs en fonctionnement, contribuant pour plus de 78 % à sa consommation électrique (mais seulement 15 % de ses besoins énergiques globaux), la France détient le triste record du pays le plus nucléarisé au monde par rapport au nombre d'habitants. **La politique du tout nucléaire, décidée en 1973 sans évaluation des impacts à long terme** (notamment pour la sécurité du stockage des déchets radioactifs sur plusieurs millions d'années), **sans débat démocratique et sans transparence pour les citoyens**, est un exemple extrême de l'utilisation à leur profit du système politique et des scientifiques par les lobbies économiques et militaires.

Cette filière de production d'électricité est peu efficace pour le consommateur final. En effet, 68 % de l'énergie primaire nucléaire sont perdus ou autoconsommés. **Le coût actuel de la filière ne prend pas en compte les obligations régulières des investissements de sécurité demandés par l'État, ni le démantèlement des installations, ni le stockage de longue durée des déchets nucléaires et encore moins les risques liés à une catastrophe éventuelle.**

Le nucléaire représente en effet un risque inacceptable pour la paix et la sécurité dans un contexte de prolifération conditionnée par l'économie de développement mise en place par la France (vente de centrales à l'international). Les accidents majeurs de Kychtym (1957), Three Mile Island (1979), Tchernobyl (1986), Fukushima (2011)... montrent que les catastrophes dans ce domaine sont imprévisibles même dans les pays très développés. Il faut se souvenir également des accidents nucléaires intervenus en France à Saint-Laurent-des-Eaux en 1969 et en 1980.

L'accident de Fukushima a révélé les défaillances fortes dans le domaine de la maintenance des installations nucléaires et a conduit l'entreprise privée Tepco à s'empêtrer dans les mensonges. En France aussi, la privatisation dans tous les domaines, l'utilisation croissante de sous-traitants, avec l'imbrication des niveaux de sous-traitance, des manquements avérés dans les procédures de contrôle appliquées aux salariés du nucléaire, renforcent les risques encourus.

La filière nucléaire est régulièrement présentée en France comme LA solution : **le SNE demande que la France abandonne cette filière au plus vite.**

Le bouleversement du climat et la pollution de l'air

Production et consommation d'énergie sont sources de nombreuses pollutions atmosphériques aux échelles locales ou plus larges : particules fines des moteurs diesel, pluies acides, destruction de la couche d'ozone, dérèglements climatiques dus à l'augmentation de l'effet de serre provoquée par la combustion des énergies fossiles et par certaines pratiques agricoles,... Si cette augmentation n'est pas contenue, les transformations de l'environnement pourront s'avérer irrémédiables : disparitions de nombreuses espèces animales et végétales, réfugiés climatiques,... Le cas des particules fines des moteurs diesel est particulièrement révélateur de la non prise en compte politique des enjeux (fiscalité réduite, santé environnementale sous-évaluée avec plusieurs dizaines de milliers de morts par an en France, transport premier contributeur aux émissions de GES...).

Crise sociale : précarité énergétique dans les logements, les transports et l'alimentation

La crise environnementale ne doit pas occulter la crise sociale. Ce sont souvent les plus pauvres qui subissent de plein fouet la crise environnementale. Dans le domaine du logement par exemple les ménages les plus pauvres habitent les logements les moins performants et n'ont pas les moyens de les améliorer. Ce sont de ce fait des logements souvent indécents qui peuvent induire des conséquences notables sur leur santé. Habitant souvent en zones périurbaines pour des raisons du coût des logements, les dépenses de déplacement sont augmentées. Ainsi l'accroissement du coût des énergies aura des conséquences encore plus négatives pour ces ménages précaires. 8 millions de personnes sont en situation de "précarité énergétique" en France (dépenses d'énergie, hors mobilité, supérieures à 10 % des revenus).

1.4 Énergie : situation et enjeux

Le secteur du bâtiment est le secteur le plus consommateur : il représente, en 2012, 44 % de l'énergie finale (hors secteur énergétique) et 16 % des émissions totales de GES (chiffres 2011).

Le secteur des transports représente 32 % de la consommation d'énergie finale, près de 70 % de la consommation de produits pétroliers et est le secteur le plus émetteur en GES avec 27 % des émissions.

L'agriculture représente 3 % de l'énergie finale mais 21 % des émissions de GES.

L'industrie (hors branche énergie), c'est 21 % de la consommation d'énergie finale et 20 % du total des émissions de GES.

Comme toute consommation d'énergie a un impact sur l'environnement, la maîtrise des consommations énergétiques devient le point clé de la lutte contre le changement climatique et l'épuisement des ressources fossiles (y compris l'uranium). La priorité des efforts doit se concentrer sur les domaines les plus énergivores : les bâtiments, les transports, sans oublier les nouveaux équipements fonctionnant à l'électricité,

l'éclairage public et l'éclairage extérieur des bâtiments qui contribuent également à la croissance des besoins énergétiques. De plus, la hausse moyenne des températures et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des températures extrêmes, confirmées par le GIEC en 2013, risquent de faire croître les consommations d'énergie pour le chauffage et la climatisation.



2. LES RÉPONSES D'AUJOURD'HUI

Le scénario énergétique officiel de l'État

Ce scénario actuel a été établi après les lois Grenelle 1 (2009) et Grenelle 2 (2010) et la loi Brottes (2013). L'exercice « Grenelle » en est le principal contenu.

2.1 Le Grenelle de l'environnement : une grande avancée démocratique, mais un débat tronqué et un demi-échec sur le bilan

Les résultats du Grenelle

Le Grenelle de l'environnement a permis au public de prendre conscience de l'importance du sujet, grâce à la méthode mise en œuvre pour le débat –réunions et écoute de l'ensemble des acteurs impliqués y compris les associations environnementales et la société civile– et à une grande médiatisation. Concrètement, le Grenelle a permis la mise en place d'un ensemble de mesures pour réduire les consommations :

Bâtiment :

- Réglementation thermique 2012 applicable à tous les permis de construire déposés après le 1er janvier 2013 : la consommation conventionnelle d'énergie primaire pondérée doit être inférieure à 50 kWh_{ep} par m² et par an ;
- Amélioration et généralisation du diagnostic de performance énergétique ;
- Mise en œuvre de l'éco-prêt à taux zéro ;

Transports :

- Bonus-malus automobile avec une réduction escomptée de 6,1 MtepCO₂ et 2,2 Mtep à l'horizon 2020 ;

Actions transversales :

- Certificats d'économies d'énergie (réduction de la consommation d'énergie finale de 2,59 Mtep et des émissions de GES de 6,9 MtepCO₂ en 2020) ;
- Éco conception des produits consommateurs ou liés à l'énergie.

2.2 Les solutions hasardeuses voire néfastes

Les agro-carburants

Le bilan carbone des cultures d'agro-carburants reste encore très controversé au sein de la communauté scientifique. Dans l'état actuel des connaissances, la seule justification aux agro-carburants est l'autonomie énergétique des fermes par la production non intensive et locale d'huile végétale brute. La culture intensive entraîne la déforestation, le recours massif aux engrais chimiques, aux phytosanitaires, aux OGM et à l'arrosage artificiel. Les impacts sur les milieux naturels sont très importants. La concurrence d'usage entre alimentation et carburant est déjà perceptible et, dans certains pays du sud, au détriment des populations locales (spoliation des paysans, déplacements de populations). Par ailleurs, l'augmentation des prix des céréales alimentaires peut, pour partie, s'expliquer par un détournement de celles-ci au profit de la production d'agro-carburants.

Les conditions d'acceptabilité économique, environnementale et sociale ne sont pas encore réunies à ce jour pour valider ces solutions qui doivent être maintenues au stade de la R&D.

Les ratés du Grenelle

Plusieurs objectifs affichés lors de la conclusion des débats du Grenelle n'ont pas connu de transcription législative efficace, et ont été relégués au chapitre des bonnes intentions. Ainsi, la fiscalité environnementale, la lutte contre les pollutions agricoles, le développement du ferroviaire et du fluvial en substitution de la route et de l'aérien, la préservation de la biodiversité... ont subi de nombreux avatars, aboutissant parfois à des résultats inverses aux objectifs : crédits d'impôt EnR diminués, hausse des ventes de pesticides, projets d'autoroutes, non abandon du projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, abandon de la limitation de circulation des principales agglomérations lors des pics de pollution...

Par ailleurs, quatre sujets ont été oubliés ou mal traités par le Grenelle : les agro-carburants, les gaz de schistes, la santé environnementale et le nucléaire.



Les gaz de schistes

Suite à une forte mobilisation de nombreux collectifs, une loi a été adoptée en juillet 2011, bannissant la technique de fracturation hydraulique considérée comme la plus dangereuse pour l'environnement. La vigilance est cependant maintenue, le dispositif législatif actuel n'excluant pas d'autres procédés d'exploitation et de nombreux permis d'exploration n'ayant à ce jour pas été abrogés.

La mise en œuvre de toute nouvelle technologie d'exploitation d'énergies fossiles ne peut être envisagée que dans le respect préalable et absolu de la triple exigence : de transparence démocratique, de garanties techniques sur la fiabilité d'exploitation, du respect de l'ensemble des exigences environnementales au regard de leurs impacts sur les ressources et les milieux. Ces conditions ne sont actuellement pas réunies, **c'est pourquoi, le SNE s'oppose à l'exploitation des gaz de schistes sur notre territoire.**

Le nucléaire

Ce sujet a été volontairement occulté du débat par les organisateurs. Le nucléaire représente un risque inacceptable pour la paix et la sécurité dans un contexte de prolifération conditionné par l'économie de développement mise en place par la France (vente de centrales à l'international).

Le SNE est favorable à la sortie progressive du nucléaire ; c'est ainsi qu'il a adhéré au Réseau Sortir du Nucléaire. Il demande par ailleurs l'arrêt de l'extension du programme nucléaire français et du transfert de technologies nucléaires à l'international. Il est inacceptable que le nucléaire concentre 90 % des budgets recherche sur l'énergie (contre seulement 2 % pour les énergies renouvelables, par exemple). Ce choix, autrefois expliqué par le développement des armes nucléaires de destruction, reste injustifiable.

Le SNE demande une réaffectation de ces crédits de recherche vers les solutions énergétiques durables.

3. LES RÉPONSES DE DEMAIN

Bien que la France ait signé le protocole de Kyoto, s'engageant ainsi à diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre, les scénarios énergétiques officiels sont longtemps restés très en deçà de ces objectifs. Pourtant les scénarios alternatifs existent.

3.1 Les scénarios durables

Le scénario de Greenpeace : [R]évolution énergétique : vers un avenir énergétique propre et durable

Publié sous l'égide du Conseil européen des énergies renouvelables (Erec) et de Greenpeace, ce rapport propose un scénario énergétique devant permettre d'atteindre les objectifs du GIEC, à savoir réduire de moitié les émissions de GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990 et contenir l'augmentation de la température en dessous de 2 °C, seuil à ne pas dépasser d'après les experts car les effets seraient dévastateurs. Les ingrédients de cette (r)évolution : sortie du nucléaire à l'horizon 2030, développement des énergies renouvelables associé à des mesures fortes et volontaristes d'efficacité et de sobriété énergétiques.

Le scénario WWF pour 2050

Doubler les besoins en services énergétiques tout en réduisant les émissions de CO₂ de 60 à 80 % à l'horizon 2050 pour limiter à moins de 2 °C l'élévation de la température.

Pour atteindre ces objectifs, WWF pose 6 conditions :

- accroître l'efficacité énergétique pour rendre davantage de services tout en stabilisant la consommation mondiale d'énergie dès 2015 ;
- stopper la déforestation ;
- développer fortement les énergies renouvelables ;
- favoriser le développement de l'hydrogène d'origine renouvelable ;
- substituer temporairement du gaz naturel aux autres énergies fossiles ;
- favoriser, si cela s'avère faisable, le stockage d'une partie des émissions de CO₂.

La géo-ingénierie et le stockage souterrain de CO₂

Le GIEC en 2013 souligne tous les risques et les incertitudes liés à la géo-ingénierie ou les dispositifs de manipulation du climat (comme par exemple la dispersion massive de particules dans la stratosphère qui réfléchiraient une part du rayonnement solaire ou le stockage souterrain du CO₂).

Toute méthode de lutte contre le réchauffement ne remettant pas en cause le gaspillage des énergies fossiles, en pariant sur un progrès technologique improbable et coûteux, ne permettra pas de régler le problème et fera courir de nouveaux risques liés aux perturbations nouvelles générées par les solutions d'apprentis sorciers mises en place à la légère.



Le scénario négaWatt

Ce scénario, qui fonde sa stratégie sur trois piliers, constitue l'alternative objective au scénario tendanciel du laisser-faire.

La sobriété : il s'agit de porter un regard sur les besoins et de distinguer ceux qui sont réels, incontournables de ceux qui s'avèrent superflus.

L'efficacité : il s'agit d'opter pour la réalisation de toutes les actions d'efficacité énergétique conduisant à la réduction des consommations d'énergie.

Les énergies renouvelables : le développement concomitant et affirmé des énergies renouvelables.

Le SNE soutient la démarche négaWatt.

La démarche négaWatt

Mieux consommer au lieu de produire plus. Cette démarche de bon sens permet de découvrir une ressource, nouvelle et cachée, mais gigantesque : les *négawatts*, qui représentent l'énergie non-consommée grâce à un usage plus sobre et plus efficace de l'énergie. Le potentiel de "production" de *négawatts* est supérieur à la moitié de la consommation mondiale actuelle d'énergie avec des solutions aujourd'hui disponibles et fiables et de multiples avantages induits : réduction drastique des pollutions et des nuisances, décentralisation, création d'emplois, responsabilité, solidarité, paix...

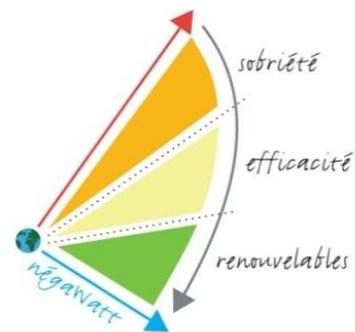
Cette démarche se décline précisément en 23 propositions concrètes, ni exhaustives, ni exclusives, qui constituent l'ensemble minimum des mesures à prendre à court terme.

Il s'agit :

- de mesures structurelles : 1. Décliner les objectifs du scénario (notamment dans la programmation pluriannuelle des investissements), 2. Rendre l'État exemplaire, 3. Redistribuer les rôles entre acteurs et moderniser le service public de l'énergie, 4. Informer et former pour agir, 5. Réorienter les crédits de la recherche publique sur l'énergie selon les propositions de 1/3 pour la sobriété et l'efficacité énergétiques, 1/3 pour les énergies renouvelables, 1/3 pour les énergies conventionnelles ;
- de mesures réglementaires : 6. Rendre visibles les mégawatts, grâce à une échelle unique de A à G, 7. Restaurer l'éthique et assurer la transparence, 8. Renforcer les politiques territoriales ;
- de mesures financières : 9. Dégager des moyens pérennes de financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, 10. Aménager la fiscalité, 11. Rendre la tarification électrique vertueuse ;
- des transports : 12. Diminuer les besoins de transports et les rendre plus efficaces, 13. Favoriser les transports collectifs fret et passagers, 14. Favoriser l'usage collectif de la voiture ;
- des bâtiments : 15. Rendre les bâtiments neufs de plus en plus performants, 16. Lancer d'urgence un programme d'amélioration énergétique des bâtiments existants ;
- des équipements électriques : 17. Remettre à niveau la totalité du parc ;
- des énergies renouvelables : 18. Chaleur, 19. Électricité, 20. Bio-carburants, 21. Accès aux réseaux ;
- des réseaux : 22. Réseaux de chaleur, 23. Cogénération.

Ainsi, le SNE considère :

- qu'il est nécessaire de changer les modes de vie et les habitudes de consommation d'énergie sans que cela nuise à la qualité de vie mais surtout pour éviter de se retrouver au pied du mur qui pourrait bien s'avérer insurmontable ;
- qu'il faut sortir progressivement et dès maintenant du nucléaire tout en informant largement sur les solutions de substitution ;
- qu'il ne faut pas faire pour autant « n'importe quoi, n'importe comment, n'importe où ». Il faut rechercher le meilleur compromis technico-économique en n'omettant pas cependant que les technologies et systèmes qui valorisent les énergies renouvelables ne font pas non plus de celles-ci des énergies totalement propres ;
- qu'un vrai débat démocratique sur l'énergie est nécessaire avec une implication majeure à l'échelle individuelle et collective. **Ce débat n'est pas et ne peut pas être l'apanage des seuls spécialistes, technocrates et décideurs, il est d'ordre politique et concerne tous les citoyens.**



3.2 Programme d'actions

Sobriété et efficacité énergétique

Toute consommation d'énergie a un impact sur l'environnement, ainsi la maîtrise des consommations énergétiques devient le point clé de la lutte contre le changement climatique et l'épuisement des ressources fossiles. La priorité des efforts doit se concentrer sur les domaines les plus énergivores (qui sont d'ailleurs toujours en croissance) soit les bâtiments, ainsi que les transports et déplacements, sans oublier les nouveaux équipements fonctionnant à l'électricité, l'éclairage public et les éclairages à l'année de monuments.

Répondre aux besoins matériels d'une humanité qui devrait se stabiliser autour de 9 milliards d'habitants vers 2050, dont les aspirations les plus élémentaires ne sont pas satisfaites pour une moitié d'entre eux, est une équation qu'il serait suicidaire de boucler par le seul accroissement de la production d'énergie fossile pour faire tourner la machine économique. Une solution : économiser l'énergie avec la nécessité, au-delà de la contribution des EnR de mobiliser des millions d'acteurs agissant sur des millions de sources diffuses (automobiles, habitations,...).

Respecter des objectifs fixés par le Grenelle Environnement : développement du fret ferroviaire, de l'agriculture biologique, des énergies renouvelables, de la rénovation énergétique des bâtiments et ne pas relâ-

cher l'effort sur la création des PCET qui permettent de décliner localement les objectifs nationaux dans ces domaines, accroître le niveau d'exigence de la rénovation thermique des bâtiments, appliquer la directive européenne *ecodesign* adoptée en 2005 obligeant les fabricants à améliorer l'efficacité énergétique des produits, optimiser l'éclairage public et savoir l'éteindre au cœur de la nuit, sensibiliser fortement les usagers à la réduction des consommations inutiles dans l'informatique, l'audiovisuel et l'électroménager.

Aménagement du territoire et politique de déplacement

La concentration des activités économiques dans les grandes agglomérations, particulièrement en Île-de-France, l'urbanisation et le tout routier tiennent lieu de politique d'aménagement du territoire depuis plus de cinquante ans.

Paradoxe de l'organisation des territoires et de la crise du logement : les familles aux plus faibles revenus ne trouvent plus la possibilité de se loger dans les centres urbains, à proximité du travail, des commerces, des loisirs et des lieux de vie quotidienne, là où existent des transports en communs réguliers. Elles sont obligées d'utiliser une, voire deux voitures, qui engendrent pollutions et dépenses insupportables.

La fermeture progressive des services, dictée par une politique de « rentabilité des services publics » (postes, écoles, etc.) dans les zones rurales accentue leur désertification et rend difficile l'implantation des néoruraux. Une attention particulière doit être portée aux exigences sociales, économiques et environnementales de ces populations pour inverser la « désertification » des espaces ruraux.

Le SNE soutient une politique de la ville fondée sur la qualité de vie des citoyens dans un territoire géré localement et considère comme fondamentale la mise en œuvre des Agendas 21 locaux. La priorité doit donc être donnée :

- aux plans de déplacement urbains ainsi qu'à ceux laissant une large place aux modes de déplacement doux et alternatifs (piétons, rollers, vélos, ...),
- aux services de mobilité (autopartage, covoiturage...) qui évitent l'« autosolisme »,
- à une politique de transports collectifs non polluants et abordables,
- à l'intégration des bâtiments à l'environnement,
- à la limitation de l'emprise urbaine,
- à la production décentralisée d'électricité et au développement des réseaux de chaleur.

Le SNE soutient la mise en œuvre d'une politique de mobilité durable qui favorise les services de mobilité (réponse au « pourquoi se déplacer ? ») **plutôt que les moyens de mobilité** (réponse au « comment se déplacer ? »).

En ville

Un déplacement en voiture sur deux fait moins de 3 km. Il faut cesser de considérer les modes de déplacements doux ou partagés comme accessoires. Il est nécessaire de leur attribuer une place réelle dans l'espace public, de les favoriser.

Poursuivre et amplifier le concept d'éco-quartier qui ne se résume pas à l'éco-construction et à la juxtaposition de bâtiments économes en énergie et à haute qualité environnementale (HQE), mais à une véritable réflexion sur l'organisation urbaine, la qualité des logements, les services offerts aux habitants et la qualité urbaine en matière de déplacements avec priorité donnée aux transports en commun, aux piétons et aux cyclistes.

Le fret interurbain

Fondé sur le tout camion, il a des conséquences sur les trois piliers du développement durable. L'intermodalité, l'utilisation du fret ferroviaire et des voies navigables existantes doivent conduire à un transfert du transport de marchandises vers des modalités moins consommatrices d'énergies, moins polluantes et plus pérennes.

Il faut corriger la distorsion de concurrence entre le rail qui est soumis à un péage et la route en instaurant une **taxe routière kilométrique sur la route, mais aussi sur l'autoroute**. Le produit de cette taxe doit permettre de remettre en état toutes les infrastructures ferroviaires existantes (voies, gares, etc.) dans le cadre d'un plan national ferroviaire qui viendrait en substitution des grands projets routiers, autoroutiers ou aéroportuaires.

Amélioration des bâtiments

Les bâtiments existants représentent le gisement d'économies le plus important. Ce secteur doit faire l'objet d'un plan systématique de rénovation énergétique afin d'abaisser considérablement le niveau de consommation avec des objectifs chiffrés ambitieux.

Un programme poussé d'amélioration énergétique des bâtiments existants (soit l'essentiel du parc) entraînerait des impacts positifs sur le plan environnemental, avec une baisse significative des émissions de gaz à effet de serre, sur le plan économique, avec la baisse des charges énergétiques pour les occupants et sur le plan social, avec la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois.

Le SNE demande la mise en place de fonds spéciaux de grands travaux énergétiques sur le patrimoine bâti de l'État, des collectivités territoriales, du secteur de la santé et du secteur du logement social public et associatif.

Le SNE demande également la mise en place d'un programme ambitieux de soutien aux ménages à faibles ressources, permettant de lutter contre un autre volet de la fracture sociale que constitue la précarité énergétique.

Valorisation des énergies renouvelables

Elle est le complément indispensable de la maîtrise de l'énergie. La valorisation des énergies renouvelables et de récupération disponibles localement sera optimisée afin de réduire au minimum l'utilisation de ressources fossiles. Cela concernera particulièrement le solaire, la biomasse, la géothermie haute ou basse température, l'éolien, la valorisation énergétique des déchets ultimes après les phases préalables de recyclage et de valorisation matière. L'intégration environnementale aux paysages ou aux bâtiments des équipements d'EnR sera recherchée. La mise en place de réseaux de chaleur sera privilégiée.

La construction de nouveaux ouvrages hydroélectriques peut s'opposer à la continuité écologique et morphologique des milieux aquatiques. Elle sera donc exceptionnelle. L'effacement d'ouvrages existants inutiles ou peu productifs au regard de leur impact sur le milieu, sera favorisé. À l'inverse, l'équipement de certains ouvrages existants pour en valoriser l'énergie dissipée, en maîtrisant les dommages aux milieux aquatiques, sera également recherchée.

Les budgets soutien, recherche et développement de ces énergies doivent être augmentés de façon conséquente. Le surcoût ne devra plus pénaliser les énergies renouvelables. La France s'est engagée vis-à-vis de ses partenaires européens à ce que 23 % de sa consommation énergétique soit, à l'horizon 2020, d'origine renouvelable, ce qui va nécessiter d'accélérer fortement le développement des énergies renouvelables avec l'affichage d'une politique sur les plans réglementaire et tarifaire, claire et stable, en ne compliquant pas les démarches administratives (ce qui est le cas pour l'éolien), en exploitant le potentiel en biomasse (bois et biogaz), en solaire thermique. **Cela passe par la nécessité d'y consacrer les moyens financiers et humains nécessaires, conjuguée**

à la volonté politique claire de diminuer fortement la part du nucléaire. Ce d'autant que les énergies renouvelables vont voir leurs coûts de production diminuer et devenir rentables sans subventions, pour l'éolien terrestre, offshore et les énergies marines en particulier qui présentent un potentiel fort de développement industriel et de main d'œuvre alors que le nucléaire va voir ses coûts croître du fait en particulier de la nécessité de renforcer les protocoles et critères de sécurité après la catastrophe de Fukushima. La France ne doit pas passer au travers de cette opportunité !

Vigilance sur les technologies de l'information et de la communication

La croissance d'Internet s'est accompagnée de la création de gigantesques centres de données (*data-centers*) répartis dans le monde et nécessitant de gros besoins d'énergie en particulier pour la climatisation, dont Greenpeace a évalué la demande d'électricité équivalente à celle du Royaume-Uni et en progression forte dans les prochaines années. Des économies considérables sont possibles en promouvant l'efficacité énergétique et les bonnes pratiques. La boulimie informatique, celle du constructeur qui pousse au renouvellement infernal et celle de l'utilisateur qui exige le dernier cri, qui génère des volumes considérables de déchets électroniques hautement toxiques, appelle à un changement des mentalités, à la prise en compte du coût de l'énergie, à une conception d'équipements adaptée aux usages.

Transformation de l'économie

Il s'agit de :

- Militer pour une relocalisation industrielle pour des raisons énergétiques et environnementales ;
- Instaurer une taxe carbone aux frontières de l'Union européenne sur les produits importés si aucune pénalité ne s'applique dans les pays qui fabriquent ces produits ;
- Limiter l'achat de produits importés, relocaliser la production en respectant le rythme des saisons (exemple des AMAP) en protégeant les surfaces à usage agricole de la spéculation immobilière et de l'étalement urbain ;
- Développer l'économie de fonctionnalité (utilisation d'un bien durable, économique, facile à entretenir dans le cadre d'une prestation de services) qui participe à lutter contre l'accélération du renouvellement des produits et contre l'obsolescence programmée.

Réorganisation de la consommation

Il est essentiel d'adapter et de dimensionner les équipements aux usages pour les trois grands services énergétiques que sont la chaleur, l'électricité et la mobilité.

L'État doit également conserver son rôle de régulateur dans la distribution de l'énergie en continuant à intervenir sur les prix et en appliquant une fiscalité appropriée.

4. LES PRÉCONISATIONS DU SNE-FSU

Au-delà du soutien à la démarche négaWatt et à ses 23 propositions concrètes (voir encadré p. 5 et 6), le SNE-FSU :

- **souligne l'urgence de la transition sociétale et de la transition énergétique** : s'inscrire dans le vivre mieux (qualitatif) plutôt que le consommer plus (quantitatif) : « Moins, c'est mieux ! » ;
- **préconise un réel projet politique de transition économique globale, énergétiquement cohérente** : le modèle énergétique à venir doit être centré sur les EnR, avec la nécessité de rompre avec les lobbies de l'industrie pétrolière, de sortir du nucléaire qui n'est viable, de plus, qu'avec un investissement public massif au frais des contribuables.

4.1 Quelle société ? Quel développement ?

Agriculture et alimentation

La maîtrise des émissions de GES liée à l'agriculture est primordiale. L'agriculture est non seulement un des gros secteurs émetteurs de GES, mais c'est aussi un grand consommateur d'eau douce, ressource dont la disponibilité et le conflit d'usage va devenir de plus en plus sensible avec le changement climatique.

Alors que les populations pauvres sont souvent sous-alimentées, les populations des pays riches rencontrent des problèmes de santé liés à la surconsommation de protéines. Or l'augmentation de l'élevage et de la consommation de viande contribue très largement aux émissions de GES. Il faut 8 kg de céréales et 15 000 l d'eau pour produire 1 kg de viande, et 1 kg de viande émet 80 fois plus de GES qu'1 kg de céréales. En 2012, 7 milliards d'humains doivent se nourrir, demain ce sera 9 milliards. La production agricole

mondiale à ce jour permettrait d'en nourrir 12 milliards, mais seulement 6 mangent à leur faim. **Le tiers de la production alimentaire mondiale est gaspillée.**

La fausse solution serait de produire plus. Une alternative serait de mieux répartir les ressources et de mieux produire. Encore une fois, le social, l'environnemental et l'économique sont intimement liés.

Le modèle agricole majoritaire en Europe est basé sur une politique agricole commune (PAC) productiviste, des systèmes de cultures et d'élevages intensifs et une spécialisation des productions par pays (ou grandes zones agricoles). **À l'inverse, le SNE soutient les initiatives visant à développer une agriculture diversifiée et répondant à des besoins locaux.**

En particulier, des mécanismes doivent permettre à chaque pays de tendre vers l'autonomie alimentaire. Ils doivent conduire à découpler le prix des denrées

alimentaires locales de celui, mondial, des énergies (exemple des agro-carburants...) afin d'éviter la concurrence d'usage sur ces produits de première nécessité, la spéculation et des prix incontrôlables qui affament les peuples les plus démunis.

Les alternatives au « toujours plus » (d'intrants, de productions, d'investissements, d'emprunts...) sont peu soutenues et minoritaires en France. Avant de chercher à « produire plus » (plus de viande, augmentation des rendements en prélevant trop d'eau et d'énergie indirecte pour la production des intrants, agrocarburants, fermes photovoltaïques), il faudrait penser à « consommer moins ». Des outils existent pour cela à l'échelle des exploitations (Diaterre) et d'un territoire rural (Climagri et PCET) développés par l'ADEME. Il faut aussi démontrer qu'au plan global l'agriculture peut diviser par 2 ses émissions de GES tout en continuant à nourrir la planète : c'est l'objet du scénario Afterres 2050 (volet agricole du scénario négaWatt).

Changement climatique et reconversion

Une nouvelle politique industrielle à l'échelle européenne, des industries sobres et efficaces en énergie pour répondre à la nécessaire transition énergétique, une réduction des coûts et une limitation des risques de délocalisation tout en réduisant les émissions de GES s'imposent. Cela implique la reconversion et la formation des salariés ainsi que le déploiement d'un programme de R&D. Cela nécessite aussi l'instauration d'une traçabilité carbone pour interdire l'importation des produits ne respectant pas des normes environnementales minimales.

Économie verte, Green business ou New deal vert

Face à une crise économique, avec d'une part une accumulation des richesses qui s'investissent de moins en moins dans la production, et d'autre-part une paupérisation des travailleurs qui sont mis en concur

rence avec ceux du tiers monde, face à l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables et à l'augmentation inéluctable du prix du pétrole, nonobstant des fluctuations ponctuelles dues à un écart grandissant entre l'évolution de la demande et le déclin inexorable de la production, **un nouveau mode de développement s'impose**. L'économie verte néglige le volet social du développement durable notamment sur les questions de partage et de redistribution des ressources naturelles et énergétiques. La précarité s'accroît aussi bien entre le nord et le sud qu'à l'intérieur même des pays riches. Tout projet de transition énergétique devra s'inscrire dans les principes du développement durable sans négliger le volet social. **Le besoin de protection sociale se fait chaque jour plus pressant pour les individus et les communautés les plus vulnérables à la spéculation** sur les prix de la nourriture, de l'énergie (carburant et électricité), de l'eau et de l'environnement.

Vers un développement qualitatif

En finir avec le culte de la productivité et de la quantité qui nécessite toujours plus de ressources au profit d'une économie de qualité (de vie, des produits) et de la durabilité (des produits, des processus, des modes de vie) créatrice de valeur ajoutée, d'emplois et de solidarité. Cette économie consiste à produire et à consommer plus sobrement : agriculture biologique de proximité, efficacité énergétique avec des bâtiments mieux isolés, avec des transports moins gourmands en énergie, production d'énergie décentralisée avec les énergies renouvelables, redéploiement des commerces et services de proximité,... Cette nouvelle approche de l'économie participe à réduire les inégalités entre les ménages les plus solvables et les plus modestes, à rétablir de la cohésion sociale,... Cette économie est clairement orientée vers la satisfaction en priorité des besoins essentiels de tous. Elle se veut de plus en plus et résolument sociale et solidaire.

4.2 L'adaptation au changement climatique

Au-delà de l'enjeu strictement énergétique d'adéquation demande-offre, deux conséquences immédiates, dont les effets se perçoivent dès à présent, n'ont pour l'instant pas été anticipées par les autorités publiques :

- le phénomène de submersion marine, pour lequel le manque de connaissances empêche de convaincre les acteurs locaux de la réalité des impacts qui s'observent pourtant déjà dans les impacts sur les lagunes littorales, les zones littorales urbanisées, les deltas des fleuves,...
- la nécessité d'une gestion durable de la ressource en eau face à sa raréfaction et à l'augmentation des besoins.

Ces deux questions doivent être prises en compte dans les documents de planification territoriale comme le demande le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

Le réchauffement climatique étant désormais largement accepté, le principe de « mesures sans regret »

est à présent mieux admis, car l'incertitude aujourd'hui porte d'avantage sur l'échéance des phénomènes.

Concernant la submersion marine, l'objectif à atteindre est le retrait stratégique du littoral, dont la mise en œuvre entre en conflit immédiat avec les projets de développement locaux, notamment touristiques.

Sur la gestion durable de l'eau, la Commission européenne considère que ce problème est insuffisamment traité dans les SDAGE actuels. Elle exige des différents États une prise en charge plus responsable de ce sujet dans les prochains plans de gestion 2016-2021, qui doivent être élaborés sur la base de plans de bassins spécifiques à chaque district hydrographique.

Dans un contexte de vulnérabilité (*voir définition en fin de texte*) avéré, marqué néanmoins par l'incertitude des diagnostics territorialisés, l'ambition des « mesures sans regret » est donc de répondre aux enjeux de disponibilité en eau, bilan hydrique des sols, enneigement, biodiversité, niveau trophique des eaux...

4.3 Pour une nouvelle gouvernance, du global au local, jusqu'à l'individuel

Une gouvernance renforcée

Si par le passé la gouvernance énergétique française avait conduit vers un excès de centralisation avec toutes ses dérives conduisant à l'impasse (modèle unique pro-nucléaire, excluant sobriété, efficacité et énergies renouvelables...) force est de constater aujourd'hui que les seules mesures volontaristes et incitatives récentes sont loin d'inverser les tendances. Elles ne sont pas à même de résoudre la crise énergétique et encore moins la crise climatique. L'urgence et la dimension de la crise, ainsi que le respect des engagements internationaux dans des délais contraints (notamment facteur 4 dès 2050), obligent non seulement à favoriser et accompagner fortement les changements de comportement volontaires, mais aussi à compléter les mesures incitatives par des mesures contraignantes.

L'État doit imposer réglementairement les mesures minimales pour limiter les émissions de GES et se donner les moyens de les contrôler et de les faire respecter. Par exemple, plusieurs régions d'Espagne imposent les énergies renouvelables dans les constructions de bâtiments. Plusieurs villes dans le monde restreignent la circulation de véhicules polluants dans les centres urbains. En France, les mesures pour limiter la circulation des principales agglomérations lors des pics de pollution ont été abandonnées.

Le rôle de la société civile

En cohérence et en continuité avec la conférence de Rio, **il convient d'aller résolument vers une société tripartite où la société civile se fait entendre au même titre et avec le même poids que les pôles économique et politique.** L'intuition des idées directrices de la société naît dans la sphère culturelle où évolue la société civile. Il est primordial que cette société civile monte en puissance et en responsabilités pour jouer, à égalité de droits et de devoirs avec les pôles économique et politique, le rôle spécifique et irremplaçable qui lui revient pour un développement véritablement durable tel qu'il a été défini à Rio en 1992 et dans la continuité des travaux du PNUD. Il convient de donner à cette société civile, partout où des orientations fondamentales sont prises pour l'avenir de la société, les moyens et le pouvoir de faire valoir ses idées et de bloquer les initiatives des deux autres pôles quand ils font fi de ses valeurs.

Dans cette perspective, deux initiatives citoyennes sont à signaler :

- *Enercoop*, société coopérative d'intérêt collectif, est le seul fournisseur d'électricité à s'approvisionner directement et exclusivement auprès de producteurs d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydraulique et biogaz). Elle essaime son modèle en créant des coopératives locales et citoyennes de l'énergie.
- *Énergie partagée* est une association qui collecte l'investissement citoyen des particuliers et des organisations afin de financer de nouvelles installations productrices d'énergies renouvelables (éolien, solaire, biomasse, hydraulique, etc.). Elle vise à rendre aux citoyens, aux collectivités locales et aux acteurs des territoires la maîtrise de leur approvisionnement en services énergétiques.

La décentralisation énergétique

La décentralisation des compétences sur le climat et l'énergie en France, dont le modèle est encore fortement centralisé du fait du poids du nucléaire, doit être poursuivie en impliquant les collectivités locales et les citoyens. L'autonomie de territoires et leur capacité de décision sur le système énergétique doit être accru. Les collectivités, les acteurs sociaux, les entreprises et les particuliers doivent être associés à l'élaboration des projets locaux, en veillant à apporter dans ce processus les capacités d'investissements aux populations qui sont en situation de précarité énergétique.

Une nouvelle organisation de la politique énergétique en France

L'État français a organisé en 2013 un débat national sur la transition énergétique et réfléchit à une nouvelle phase de décentralisation et de répartition de compétences entre collectivités locales.

Aux yeux du SNE, deux sujets sont particulièrement importants, qui sont soumis à un lobbying très fort d'entreprises et d'élus et qui ne sont pas traités forcément dans les conditions les plus optimales pour les citoyens :

1. Clarification des compétences des fournisseurs d'énergie.

Il serait souhaitable qu'il y ait séparation réelle entre producteurs et distributeurs finaux d'énergie ainsi qu'entre transporteurs et gestionnaires des réseaux publics. Le SNE réclame que la partie *transport* soit une vraie mission de service public gérée par des structures publiques, sous l'autorité de l'État et des collectivités locales (voir ci-après), avec contrôle de la CRE et système de péréquation des coûts de gestion et d'investissements nouveaux dans le cadre de S3REnR qui prévoiraient cette péréquation nationale.

2. Clarification des compétences des collectivités territoriales.

Il faut en finir avec l'enchevêtrement des compétences entre collectivités locales où tout le monde s'occupe de tout : animation et financements enchevêtrés, sans logique entre dispositifs. Cette situation est illisible pour les citoyens et les acteurs économiques et source de gaspillages des fonds publics.

Dans le cadre de la réforme des collectivités, le SNE propose a minima la désignation d'un chef de file par type de sujet, par exemple le délégué des aides à la pierre pour la rénovation énergétique, la région pour la formation... Le chef de file aurait comme rôle de faire converger les interventions et même de gérer des fonds financiers pour le compte de toutes les structures qui souhaitent financer tel ou tel programme.

L'organisation pourrait être la suivante :

- L'État est garant de l'atteinte des objectifs nationaux ; il veille à l'égalité entre les territoires ; il propose un soutien à l'innovation ; il a compétence sur la distribution nationale d'énergie. Pour ce faire, l'État doit se donner les moyens humains et financiers pour assurer ces missions.

- Les régions animent la politique régionale par le biais des schémas régionaux (SRCAE, SRIT, SRADDT, SRCE, S3REnR,...) et du financement d'actions sur leurs domaines de compétences (formation, développement économique, transport régional, tourisme, etc.) en cohérence avec l'organisation opérationnelle de la puissance publique

et dans le respect des objectifs nationaux et européens.

- Les départements et les communes interviennent sur leurs domaines de compétences (action sociale, aide à la pierre, transports locaux, urbanisme etc.).

4.4 Des mesures économiques nouvelles

Réalité de prix des différentes énergies - Précarité énergétique

Les prix pratiqués en France ne sont pas les prix du marché, notamment pour :

- l'électricité, avec un tarif réglementé qui ne prend pas en compte le vrai coût de la filière nucléaire,
- les carburants, avec des taxes qui en représentent plus de 70 % du tarif sans qu'il y ait un vrai mécanisme favorisant une politique écologique. Ces taxes abondent en effet le budget général de l'État.

Le SNE est favorable à une évolution des prix qui permette une vraie prise en charge des coûts des différentes filières et la mise en place de mécanismes permettant le financement d'une vraie politique de transition énergétique.

Le SNE propose aussi que la précarité énergétique devienne vraiment un enjeu majeur de la société dans le cadre d'un *plan habitat* majeur, aussi puissant que ceux mis en place dans les pays d'Europe au sortir de la guerre en 1945 !

Fiscalité environnementale et taxe carbone

L'instauration d'une fiscalité environnementale devrait s'inscrire dans le cadre d'une révision globale de la fiscalité. Dans ce contexte, elle devrait permettre d'internaliser les coûts écologiques externes. Son produit doit servir à aider les modifications de comportements et favoriser la transition écologique.

En ce qui concerne la lutte contre le réchauffement climatique, l'instauration d'une taxe carbone sur les consommations pourrait inciter aux comportements vertueux. Son produit serait redistribué selon les secteurs (ménages, industries, exploitations agricoles, services, collectivités...) au prorata de leurs contributions, sous formes d'aides, de crédits d'investissements, de formation ou de recherche, afin de prendre le chemin de la sobriété et de l'efficacité. Concernant l'énergie, un mécanisme de gratuité des premiers kilowatts (ou de chèque énergie) pourrait être mis en place pour garantir l'accès pour tous.

En revanche, le marché du carbone est une mauvaise solution car, comme l'expérience l'a montré, loin de réduire les émissions de GES, celui-ci développe la marchandisation de l'atmosphère et la création de nouvelles sources d'accumulation et de spéculation pour le capital.

Le scénario négaWatt, propose de dégager des moyens pérennes de financement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables :

- en créant un "Fonds négaWatt" sur le modèle du Fonds des charges de service public de l'électricité, doté d'un budget annuel de 5 milliards d'euros et alimenté par une taxation de la consommation des énergies non-renouvelables ;
- en créant un "Livret d'épargne négaWatt" sur le modèle des livrets A, dont les fonds collectés serviront à financer les investissements négawatts et renouvelables ;
- en adaptant les règles de financement du logement social afin de pouvoir prendre en compte les surcoûts d'investissement liés à une amélioration de l'efficacité énergétique sans pénaliser les occupants ;
- en aménageant la fiscalité...
- en favorisant les négawatts dans les entreprises par des incitations fiscales liées aux performances énergétiques globales : consommations, déplacements professionnels et domicile-travail,...

La nécessaire prééminence du long terme sur toute autre considération devra se traduire par des réformes simples, réalistes mais essentielles, fondant les bases d'un indispensable nouveau regard sur l'énergie. Un effort résolu devra être engagé sans délai pour lever les barrières administratives et financières, les rigidités juridiques qui se dressent aujourd'hui en travers du chemin.

Épargne solidaire

Les produits d'épargne solidaires doivent être encouragés: Ils soutiennent et développent les filières des EnR dans un souci de proximité territoriale entre les épargnants et les projets.



4.5 De la transition énergétique à la transition sociétale

L'État français a lancé un débat national sur la transition énergétique. Dans le prolongement de l'exercice Grenelle entre 2007 et 2011 et de la conférence environnementale de 2012 et 2013, **le SNE préconise un grand débat national sur une transition sociétale qui aurait pour objectif de proposer une mutation démocratique de la société avant qu'elle ne mute de manière autocratique.**

Cette transition sociétale pourrait concerner non seulement l'énergie, mais aussi l'ensemble des matières premières, les coûts environnementaux et sociaux de la mondialisation, le type de développement et de partage des richesses que nous voulons (les solutions proposées depuis des années mènent à une voie sans issue, comme le montre la crise dans les pays européens). **Le SNE soutient l'idée d'un autre développement.** Il faut :

- Que la prospérité ne soit pas vue comme une accumulation de points (À bas le PIB !)
- Promouvoir une société de l'égalité en combattant les inégalités et en diminuant le dumping social et fiscal aux plans national, européen, mondial ;
- Baisser le prix des logements. Cela passe par des investissements et un grand plan de construction et

de rénovation qui pourrait ressembler à ce que les pays d'Europe ont fait après la Seconde Guerre mondiale ;

- Réduire la fracture énergétique et développer une ville frugale d'un point de vue des matières premières et de l'espace ;
- Promouvoir un système de santé plus sobre et moins lié à l'industrie pharmaceutique ;
- S'attaquer aux rentes de situation en matière de services et renforcer les services publics en matière de besoins de première nécessité : eau potable, énergie vitale, déplacements quotidiens, santé, éducation ;
- Promouvoir le partage en matière de consommation et de travail ;
- Utiliser les finances publiques différemment en les consacrant au développement de la société telle qu'imaginée dans les points précédents et en les utilisant dans le cadre d'une gouvernance réinventée.
- Donner à la société civile toute sa place dans les processus de décision.



Abréviations

AMAP : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.
CRE : Commission de régulation de l'énergie.
EnR : énergies renouvelables.
GES : gaz à effet de serre.
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
OGM : organisme génétiquement modifié.
PCET : Plan climat-énergie territorial
PNACC : Plan national d'adaptation au changement climatique
PNUD : Programme des Nations unies pour le développement.
ppm : partie par million.
R&D : Recherche et développement.

Définition de la vulnérabilité

La vulnérabilité est à la fois le dommage subi par un système et la propension du système à subir ce dommage. Le GIEC définit la vulnérabilité au changement climatique comme « le degré par lequel un système risque d'être affecté négativement par les effets du changement climatique sans pouvoir y faire face ». Elle dépend d'une part du caractère, de l'ampleur et du rythme de l'évolution climatique, des variations auxquelles le système est exposé et d'autre part de sa sensibilité et de sa capacité d'adaptation. La définition de la vulnérabilité est donc le croisement entre l'exposition et la sensibilité au changement climatique.

L'exposition correspond aux variations climatiques auxquelles le système est exposé. Elle varie donc en fonction des scénarios climatiques, des modèles climatiques et des modèles d'impacts utilisés. Les projections climatiques qui ont été utilisées sont fournies par l'étude Explore 2070 du ministère de l'Écologie. Elles portent sur

S3REnR : Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables.
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.
SRADDT : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire.
SRCAE : Schéma régional climat air énergie.
SRCE : Schéma régional de cohérence écologique.
SRIT : Schéma régional des infrastructures et des transports.
tep : tonne équivalent pétrole.
teq : tonne équivalent (pour le CO₂ notamment).
WWF : World Wildlife Fund – Fonds mondial pour la nature.

sept modèles climatiques selon un scénario d'émission de GES à l'horizon 2046-2065.

La sensibilité représente les caractéristiques d'un territoire donné qui le rendent plus ou moins fragile vis-à-vis d'une exposition donnée. On est amené à se poser la question suivante : « Comment nous en sortirions-nous aujourd'hui avec le climat potentiel de demain ? »

La vulnérabilité résulte, autrement dit, de l'interaction entre des aléas et des enjeux. Les aléas sont représentés par les changements thermiques et leurs incidences sur le régime des précipitations, sur les débits des cours d'eau, le niveau des nappes, etc. Ils ont des conséquences potentielles sur un certain nombre d'enjeux liés à la socio-économie et à l'environnement. L'évaluation de ces conséquences s'exprime par un niveau de vulnérabilité.

Crédits dessins : Cabu, Le Canard Enchaîné (p.4), Lidwine (p.5), négaWatt (p.6), Péhel, La Nouvelle République du Centre-Ouest (p.11).